

# LE COLLÈGE NATIONAL DE DÉFENSE

IL N'Y A PAS si longtemps—plusieurs de nos lecteurs s'en souviennent sans doute—la politique étrangère de notre pays était encore considérée comme du ressort d'un petit groupe de ministres et de fonctionnaires hautement spécialisés, tandis que la politique de défense et la conduite des quelques guerres, relativement peu importantes, que nous eûmes à livrer, étaient laissées aux soins de officiers supérieurs de l'Armée et de la Marine. La première guerre mondiale a démontré—et la seconde l'a confirmé—que ces conceptions étaient illusoire. Il est devenu évident que la préparation, la mise en oeuvre et la direction d'un effort de guerre vraiment national exigent la coordination de l'activité de presque tous les services de l'État et de plusieurs organisations extra-gouvernementales. On s'est également rendu compte que lorsque survient une crise et que les administrateurs de ces divers organismes sont appelés subitement à travailler en collaboration sans avoir, au préalable, appris à connaître les techniques, les méthodes, les manières de voir et même le caractère de ceux qui, en temps de guerre, seront leurs collègues ou leurs vis-à-vis, il en résulte souvent une perte de temps, d'efforts, de ressources et aussi . . . beaucoup de mauvaise humeur.

Ces considérations ont été à l'origine de la création par le Gouvernement canadien du Collège national de défense. L'objet que se propose ce collège est de former, d'ici quelques années, une équipe de hauts gradés, fonctionnaires ou non, qui seront au fait des divers problèmes de la défense et capables, par la mise en commun de leur expérience, de leurs études et de leur savoir, de travailler efficacement et harmonieusement à l'élaboration et à la mise en oeuvre des plans de défense. L'« objet » du collège est ainsi défini officiellement: « Formation des officiers supérieurs des trois armes et des hauts fonctionnaires des services de l'État aux principes de la haute administration d'État et du travail d'état-major, afin qu'ils deviennent parfaitement versés dans la préparation de plans en collaboration avec les autres armes ou services, en ce qui a trait tant aux aspects politiques et économiques qu'à l'organisation de la direction centrale de la guerre et du système de haut commandement, et qu'ils deviennent ainsi capables d'assumer des fonctions dans les comités interministériels et d'état-major qui constituent des rouages essentiels du mécanisme de préparation et de direction de l'effort national dans la guerre moderne. »

## Historique du Collège

Le Canada ne fait pas figure de pionnier dans ce genre d'institution. Le Royaume-Uni n'avait pas tardé à profiter de la leçon de la première guerre mondiale et, grâce surtout à l'initiative de M. Churchill, avait fondé dès 1923 son Collège impérial de défense. Les États-Unis ont établi un Collège national de guerre peu de temps après la seconde guerre mondiale. Notre propre Collège national de défense existe depuis 1947. Il est logé depuis le début à Kingston (Ontario), dans le vieux fort Frontenac que l'on a restauré. Administré par l'Armée et relevant du comité des chefs d'état-major, il se compose de membres des trois armes et aussi de civils.

La première série de cours, inaugurée en janvier 1948, n'a duré que sept mois et n'a été suivie que par seize élèves. La quatrième, qui a commencé le 6 septembre 1950, durera douze mois et s'adressera à une trentaine d'élèves, ce qui est à peu près le groupe le plus considérable que le Collège puisse loger. Un peu plus de la moitié sont des officiers. La Marine royale canadienne devait y envoyer deux officiers, le C.A.R.C. six, et l'Armée canadienne six. Le Royaume-Uni devait aussi envoyer un officier d'armée et un de marine. Le grade moyen de ces officiers est celui de colonel ou l'équivalent. Le Service civil du Canada devait déléguer sept fonctionnaires et le Foreign Office, un. Les ministères civils qui se font représenter varient d'une année à l'autre. Cette année, on s'attendait qu'il y ait des élèves envoyés par les ministères et services suivants: Commerce, Agriculture, Affaires extérieures, Défense nationale,